

# PARLEMENT DES ENFANTS

20 mars 2020

## PROPOSITION DE DÉCRET VISANT A CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE DANS LES ÉCOLES

déposée par les élèves de la classe de 6ème primaire de l'école communale de Theux

### RÉSUMÉ

Notre classe veut se bouger pour le climat et nous voulons moins consommer d'énergie. Nous proposons que chaque premier vendredi du mois, le chauffage soit limité à 16°C dans les classes. Que chaque mercredi, seule la lumière soit allumée en classe et aucun autre appareil électrique. Et que chaque école soit isolée et mette des panneaux photovoltaïques sur son toit.

# DÉVELOPPEMENTS

La consommation d'énergie (notamment le chauffage des bâtiments et la consommation d'électricité) produit 41 % des émissions de gaz à effet de serre, et est la première cause du réchauffement climatique devant l'agriculture, l'industrie et les transports. La réduction de notre consommation est donc une priorité pour réduire notre impact sur le réchauffement de notre climat.

Dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous pouvons agir :

Pour réduire notre consommation de chauffage, nous proposons de réduire la température des classes une fois par mois. Nous souhaitons que cela se passe un vendredi car, les classes étant vides les samedi et dimanche, il ne sera pas nécessaire de les chauffer à nouveau plus fort le jour suivant et ainsi consommer de l'énergie pour relever la température. Nous proposons de limiter la température à 16°C, ce qui est largement supportable si nous nous habillons chaudement.

Pour réduire notre consommation d'électricité, nous proposons de couper une fois par semaine tout appareil électrique (excepté la lumière pour pouvoir continuer à travailler). Nous souhaitons que cela se passe le mercredi, durant une seule demi-journée, afin que les enseignants puissent facilement trouver des alternatives aux tableaux interactifs et autres systèmes qui consomment de l'électricité. Ce sera l'occasion de nous plonger dans des livres, manuels, ou de faire des activités alternatives.

Pour que l'électricité que nous consommons soit plus verte, nous proposons que chaque école place des panneaux photovoltaïques sur son toit. De cette manière, nous aurons un impact plus faible sur le climat. Nous sommes conscients que certaines écoles n'auront pas l'argent nécessaire pour cet investissement, nous proposons donc que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse, pour les écoles qui le demandent, avancer l'argent nécessaire et que les économies sur la facture d'électricité servent à rembourser le prêt.

Pour que nous puissions consommer moins de chauffage, nous proposons de mieux isoler les écoles. De cette manière, nous devrons moins utiliser d'énergie pour avoir la même température dans nos classes. Comme pour les panneaux photovoltaïques, nous sommes conscients que certaines écoles n'auront pas l'argent nécessaire pour cet investissement. Nous proposons donc que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse, pour les écoles qui le demandent, avancer l'argent nécessaire et que les économies sur la facture de chauffage servent à rembourser le prêt.

Pour ces deux dernières mesures, et vu l'urgence d'agir pour notre climat, nous souhaitons que l'ensemble des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles soient isolées et équipées en panneaux photovoltaïques dans un délai de 5 ans.

# **PROPOSITION DE DÉCRET**

## **VISANT A CONSOMMER MOINS D'ÉNERGIE DANS LES ÉCOLES**

### **Article premier**

Chaque premier vendredi du mois, les classes sont chauffées à un maximum de 16°C et les élèves et les enseignants sont invités à s'habiller plus chaudement.

### **Art. 2**

Chaque mercredi, tout appareil consommant de l'électricité sera éteint à l'exception de la lumière.

### **Art. 3**

D'ici le 31 décembre 2024, toutes les écoles devront avoir les panneaux photovoltaïques sur leur toit. La Fédération Wallonie-Bruxelles prêtera l'argent nécessaire aux écoles qui le demanderont et le remboursement se fera grâce aux économies réalisées.

### **Art. 4**

D'ici le 31 décembre 2024, toutes les écoles devront être isolées selon les meilleures normes en vigueur. La Fédération Wallonie-Bruxelles prêtera l'argent nécessaire aux écoles qui le demanderont et le remboursement se fera grâce aux économies réalisées.

### **Art. 5**

Ces mesures s'appliquent à toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles

**Les élèves de la classe de 6ème primaire de l'école communale de Theux**